

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 octobre 2020

Plan de relance / CINOV GIAC exprime ses recommandations sur la mise en œuvre du volet acoustique de la rénovation thermique

Le Conseil National du Bruit a émis un avis le 5 octobre pour rappeler l'importance de la prise en compte de l'acoustique dans les travaux de rénovation thermique. Le GIAC fait écho au CNB et se félicite de cet avis favorable à l'amélioration des qualités acoustiques des bâtiments anciens. Le CNB recommande entre autres « qu'une étude acoustique établisse les caractéristiques initiales du bâtiment, définisse les objectifs d'améliorations ainsi que les solutions techniques à mettre en œuvre ».

Depuis toujours les acousticiens sensibilisent les Maîtres d'Ouvrage du risque acoustique associé à la rénovation thermique des bâtiments. Le remplacement des fenêtres augmente en général l'isolement acoustique des façades. De ce fait, le bruit provenant de l'extérieur et perçu à l'intérieur du bâtiment diminue. Celui en provenance des voisins apparaît alors plus nettement, devenant potentiellement gênant.

Le confinement a provoqué une prise de conscience des enjeux liés à l'acoustique

Pendant la période de confinement, moment considéré comme une exceptionnelle expérience acoustique à grande échelle, un phénomène similaire a été clairement mis en évidence dans les logements collectifs. Il y avait moins de bruit dans la ville donc l'effet de masque du bruit provenant de l'extérieur et perçu à l'intérieur du bâtiment a diminué. Le CIDB vient de publier les résultats d'une enquête nationale* montrant que si pendant cette période des bénéfices en termes de santé liés à la réduction des sources de bruit ont été largement appréciés, pour autant une gêne accrue liée aux bruits internes à l'habitat a été mal vécue par une partie importante de la population urbaine.

La rénovation thermique peut être un facteur aggravant si elle ne s'accompagne pas d'une rénovation acoustique

Même si les situations ne sont pas exactement identiques, nous devons nous attendre à ce qu'une grande proportion de la population en habitat collectif voit son confort sensiblement dégradé par des rénovations thermiques sans prise en compte des aspects acoustiques.

Contacts Presse :

Estelle MOTTET 06 08 92 12 35 – mottet@cinov.fr

Camille PAPLOREY 06 46 02 62 70 – camille.paplorey@rp-carrees.com

Toutes les enquêtes depuis des dizaines d'années montrent que les problèmes acoustiques sont ressentis dans l'ensemble des logements comme l'un des tous premiers défauts et que les bâtiments anciens ne sont pas épargnés.

Il est bien connu que les types de constructions présentant de mauvaises qualités acoustiques sont également celles qui sont énergivores, notamment celles construites avant les premières réglementations acoustiques datant des années 70. Il est particulièrement important de prendre en compte le problème lié aux bruits d'impact qui arrive largement en tête des sinistres et des plaintes des occupants.

Le CINOV GIAC émet une série de recommandations pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'acoustique

Le CINOV-GIAC rappelle que la prise en compte de l'acoustique dans les projets de travaux est dans la très grande majorité des cas à coût négligeable alors que les travaux de rattrapages acoustiques sont compliqués, onéreux, voire utopiques. La rénovation thermique sans acoustique est alors engagée pour des décennies et le préjudice acoustique est durable.

C'est bien un équilibre acoustique subtil des bruits qu'il faut rechercher pour chacune des situations si l'on veut qu'une rénovation thermique puisse être un succès. La thermique et l'acoustique constituent un attelage essentiel du développement durable.

L'acousticien est capable de gérer ce subtil équilibre en s'appuyant par exemple sur le travail du CINOV- GIAC relatif à « l'Indicateur Unique Acoustique ». Cet indicateur, basé sur un calcul complet à partir d'une base de données de bruits en situation réelle, permet une approche globale de la problématique.

Le principe d'une attestation de prise en compte de l'acoustique en étude et en suivi de chantier serait également un rempart aux rénovations partielles. Cela permettrait de renforcer la qualité des études et des travaux au regard de l'obligation de résultats.

« Pour assurer un véritable succès au projet France Relance et par la même occasion réduire la facture du coût social du bruit (plus de 57 milliards d'euros par an !) ne serait-il pas judicieux d'associer l'acousticien aux rénovations globales ? » questionne Jean-Paul Van Cuyck, Président de CINOV GIAC.

CINOV- GIAC : www.cinov-giac.com

*Source : <https://bruit.fr/>

A propos :

Créé en 1990, le syndicat CINOV GIAC regroupe des Ingénieurs spécialisés en acoustique et vibrations dans les secteurs du bâtiment, de l'environnement, de l'industrie, de la formation et de la recherche. Avec plus d'une centaine de membres, le GIAC représente la profession auprès des pouvoirs public autres partenaires et participe à l'élaboration des textes réglementaires et normatifs. Depuis sa création, le GIAC s'est engagé à défendre les intérêts

Contacts Presse :

Estelle MOTTET 06 08 92 12 35 – mottet@cinov.fr

Camille PAPLOREY 06 46 02 62 70 – camille.paplorey@rp-carrees.com

de ses adhérents, et à promouvoir l'image et le rôle de l'acousticien indépendant. Les membres de CINOV GIAC assurent auprès de maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises, en France et à l'étranger des missions :

- D'ingénierie et de conseil
- De mesurages acoustiques et vibratoires
- De formation
- De recherche.

Les membres du GIAC sont des structures à taille humaine qui offrent souplesse, rapidité de réaction et coût optimisé.

www.cinov.fr/syndicats/giac

Contacts Presse :

Estelle MOTTET 06 08 92 12 35 – mottet@cinov.fr

Camille PAPLOREY 06 46 02 62 70 – camille.paplorey@rp-carrees.com